

Les étiquettes énergie font peau neuve !

Cette étiquette énergie permet aux consommateurs de bien choisir ses appareils électriques et électroménagers et fournit toute une série de renseignements utiles.

Parfois peu compréhensible, **cette étiquette énergie fait peau neuve !**

Dès **MARS 2021**, une nouvelle étiquette énergie deviendra **obligatoire** pour les appareils suivants : Réfrigérateurs, congélateurs, lave-linges et machines lavantes-séchantes, lampes, TV, caves à vin, distributeur de boissons froides.

Tout savoir sur la nouvelle étiquette énergie :

<https://www.youtube.com/watch?v=bNIOyn7Ji7s>

Ecoconso.be vous propose deux articles pour obtenir davantage d'informations sur ces étiquettes.

« Comment lire une étiquette énergie » :

<https://www.ecoconso.be/fr/content/comment-lire-une-etiquette-energie>

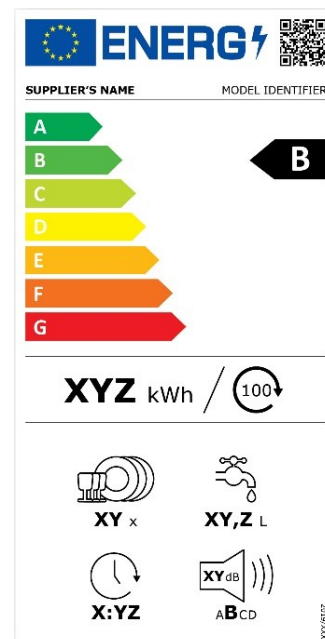
« Une nouvelle étiquette énergie pour les électroménagers » :

<https://www.ecoconso.be/fr/content/une-nouvelle-etiquette-energie-pour-les-electromenagers>

AVANT MARS 2021



APRES MARS 2021



Pour toutes questions en éco-consommation, le service-conseil vous répond gratuitement.

Ecoconso / Rue Nanon, 98 à 5000 Namur

info@ecoconso.be - 081 730 730 (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30)